



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA VILLE DE MONT-ROYAL LE MARDI 19 NOVEMBRE 2024 À 19 h, AU 90, AVENUE ROOSEVELT

Présents :

Le maire: Peter J. Malouf

les conseillers: Antoine Tayar
Maryam Kamali Nezhad
Daniel Pilon
Maya Chammas
Julie Halde
Caroline Decaluwe
Sébastien Dreyfuss
Sophie Séguin

formant quorum

et

Alexandre Verdy, Greffier
Ava L. Couch, Directrice générale

- À moins d'indication contraire, le maire se prévaut de son droit de ne pas voter. Les votes à l'unanimité sont donc des votes à l'unanimité des voix exprimées par les conseillers.

1. Ouverture de la séance et mots du maire et des membres du conseil

Le maire ouvre la séance à 19 h et souhaite la bienvenue aux gens dans la salle et à ceux visionnant la séance en webdiffusion. De plus, les membres du conseil informent le public des sujets et des événements passés ou à venir.

2. Adoption de l'ordre du jour

RÉSOLUTION N° 24-11-04

Objet : Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition du conseiller Antoine Tayar, appuyé par le conseiller Daniel Pilon, il est résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil du 19 novembre 2024 sous réserve :

- de retirer le point 8 intitulé : « Directive relative à l'utilisation d'une autre langue que la langue française »
- d'ajouter le point 36.1 intitulé : « Fin d'emploi - employé 906889 »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION NO. 24-11-04

Subject: Adoption of Agenda

It was moved by Councillor Antoine Tayar, seconded by Councillor Daniel Pilon, and resolved:

To adopt the agenda of the Regular Meeting of November 19, 2024.

- removing item 8 entitled: "Directive regarding the use of a Language other than French"
- adding item 36.1 entitled: "Termination of employment - employee 906889"

CARRIED UNANIMOUSLY

3. Période de questions du public

Le maire ouvre la première période de questions à 19 h 19, il répond aux questions de 6 citoyens et la période de questions se termine à 19 h 39.

4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 22 octobre 2024 et la séance extraordinaire du 28 octobre 2024

RÉSOLUTION N° 24-11-05

Objet : Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 22 octobre 2024 et la séance extraordinaire du 28 octobre 2024

ATTENDU QUE copies du procès-verbal de la séance ordinaire du 22 octobre 2024 et la séance extraordinaire du 28 octobre 2024 du conseil municipal de Ville de Mont-Royal ont été remises à chaque membre du conseil dans le délai prévu à l'article 333 de la Loi sur les cités et villes, le greffier est dispensé d'en faire la lecture ;

Sur proposition du conseiller Sébastien Dreyfuss, appuyé par la conseillère Maryam Kamali Nezhad, il est résolu :

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 22 octobre 2024 et la séance extraordinaire du 28 octobre 2024 du conseil municipal de Ville de Mont-Royal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION NO. 24-11-05

Subject: Adoption of Minutes of the Regular Meeting of October 22, 2024, and the Special Meeting of October 28, 2024

WHEREAS copies of the minutes of the Town of Mount Royal Council Regular Meeting of October 22, 2024, and the Special Meeting of October 28, 2024, have been delivered to each member of Council within the time prescribed by section 333 of the Cities and Towns Act, the Town Clerk shall be dispensed with the reading thereof;

It was moved by Councillor Sébastien Dreyfuss, seconded by Councillor Maryam Kamali Nezhad, and resolved:

To adopt the Minutes of the Town of Mount Royal Council Regular Meeting of October 22, 2024, and the Special Meeting of October 28, 2024.

CARRIED UNANIMOUSLY

5. Dépôt de documents :

- .1 Liste des commandes -20 000\$
- .2 Liste des commandes -50 000\$
- .3 Liste des achats sans émission de bons de commande
- .4 Liste des chèques et dépôts directs
- .5 Rapport - Ressources humaines
- .6 Permis et certificats

6. Expression de condoléances

RÉSOLUTION N° 24-11-06

Objet : Expression de condoléances

ATTENDU QUE la Ville a appris avec une immense tristesse le décès de M. John Little ;

ATTENDU QUE M. Little était un artiste peintre d'une grande renommée et un citoyen de longue date de la Ville ;

Sur proposition de la conseillère Julie Halde, appuyé par la conseillère Caroline Decaluwe, il est résolu :

RESOLUTION NO. 24-11-06

Subject: Expression of condolences

WHEREAS the Town was deeply saddened to learn of the passing of Mr. John Little;

WHEREAS Mr. Little was a painter of great renown and a long-time citizen of the Town;

It was moved by Councillor Julie Halde, seconded by Councillor Caroline Decaluwe, and resolved:

D'offrir, au nom du conseil municipal, des employés et des résidents de la Ville de Mont-Royal, de très sincères condoléances aux membres de la famille de M. John Little à l'occasion de la perte d'un être cher.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

To offer, on behalf of the Town Council, employees and residents of the Town of Mount Royal, very sincere condolences to the family of Mr. John Little on the occasion of the loss of a loved one.

CARRIED UNANIMOUSLY

7. Désignation du maire suppléant

RÉSOLUTION N° 24-11-07

Objet : Désignation du maire suppléant

Sur proposition de la conseillère Maya Chammas, appuyé par la conseillère Sophie Séguin, il est résolu :

De désigner le conseiller Antoine Tayar comme maire suppléant de la Ville de Mont-Royal, pour les mois de décembre 2024 à novembre 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION NO. 24-11-07

Subject: Designation of Acting Mayor

It was moved by Councillor Maya Chammas, seconded by Councillor Sophie Séguin, and resolved:

To designate Councillor Antoine Tayar as Acting Mayor for the Town of Mount Royal, for the months of December 2024 to November 2025.

CARRIED UNANIMOUSLY

8. Directive relative à l'utilisation d'une autre langue que la langue française

Ce point a été retiré de l'ordre du jour.

9. Entente avec l'arrondissement d'Outremont de la Ville de Montréal pour la fourniture de services de répartition des appels de la Sécurité publique

RÉSOLUTION N° 24-11-08

Objet : Entente avec l'arrondissement d'Outremont de la Ville de Montréal pour la fourniture de services de répartition des appels de la Sécurité publique

Sur proposition de la conseillère Maryam Kamali Nezhad, appuyé par le conseiller Sébastien Dreyfuss, il est résolu :

D'autoriser la directrice générale et le greffier à signer une entente, dans les meilleurs intérêts de la Ville, avec l'arrondissement d'Outremont de la Ville de Montréal, pour la fourniture de services de répartition de sécurité publique, le tout selon l'offre soumise par la Ville de Mont-Royal en octobre 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION NO. 24-11-08

Subject: Agreement with the Borough of Outremont of the Ville de Montréal for the supply of call dispatching services for Public Security

It was moved by Councillor Maryam Kamali Nezhad, seconded by Councillor Sébastien Dreyfuss, and resolved:

To authorize the Town Manager and Town Clerk to sign, in the best interests of the Town, an agreement with the Borough of Outremont of the Ville de Montréal for the supply of public security dispatching services, the whole in accordance with the offer submitted by the Town of Mount Royal in October 2024.

CARRIED UNANIMOUSLY

10. Assistance financière aux organismes communautaires en 2024

RÉSOLUTION N° 24-11-09

Objet : Assistance financière aux organismes communautaires en 2024

Sur proposition de la conseillère Maya Chammas, appuyé par le conseiller Antoine Tayar, il est résolu :

D'autoriser la Ville à verser la subvention de 2024 aux groupes reconnus en vertu de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes communautaires et de loisirs ;

De reconnaître les organismes qui respectent la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes communautaires et de loisir et qui ont soumis leur demande selon les conditions de la Politique ;

D'imputer cette dépense au compte 02-710-00-999 jusqu'à concurrence de 11 100 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11. Refonte du réseau bus de la STM

RÉSOLUTION N° 24-11-10

Objet : Refonte du réseau bus de la STM

ATTENDU QUE le 3 septembre 2024, la STM a fait une présentation aux élus de la Ville Mont-Royal sur la refonte proposée du réseau bus ;

ATTENDU QUE suite à des questions et commentaires de la part de la Ville et suite à des échanges avec la STM, cette dernière a soumis une nouvelle proposition pour la refonte ;

Sur proposition de la conseillère Julie Halde, appuyé par le conseiller Sébastien Dreyfuss, il est résolu :

D'appuyer la proposition de refonte du réseau de bus de la STM datée de novembre 2024 et reçue le 6 novembre 2024, qui sera mise en place lors de l'ouverture du REM, celle-ci répondant aux préoccupations des élus de Ville de Mont-Royal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION NO. 24-11-09

Subject: Financial Support to Community Organizations for 2024

It was moved by Councillor Maya Chammas, seconded by Councillor Antoine Tayar, and resolved:

To authorize the Town to deliver the 2024 grants to groups recognized under the Recognition and Support Policy for Community and Recreation Organizations;

To recognize the organizations complying with the Recognition and Support Policy for Community and Recreation Organizations and having made an application in accordance with the Policy;

To charge this expenditure to account No. 02-710-00-999 up to \$11,100.

CARRIED UNANIMOUSLY

RESOLUTION NO. 24-11-10

Subject: STM redesign of the bus network

WHEREAS on September 3, 2024, the STM made a presentation to the Town of Mount Royal council on the proposed redesign of the bus network;

WHEREAS following questions and comments from the Town and discussions with the STM, they have submitted a new proposal;

It was moved by Councillor Julie Halde, seconded by Councillor Sébastien Dreyfuss, and resolved:

To support the STM's bus network redesign proposal dated November 2024 and received on November 6, 2024, which will be implemented when the REM opens, as it addresses the concerns of the Town of Mount Royal's elected officials.

CARRIED UNANIMOUSLY

12. Calendrier 2025 des séances ordinaires du conseil municipal

RÉSOLUTION N° 24-11-11

Objet : Calendrier 2025 des séances ordinaires du conseil municipal

Sur proposition de la conseillère Maya Chammas, appuyé par le conseiller Sébastien Dreyfuss, il est résolu :

D'établir le calendrier 2025 des séances ordinaires du conseil de Ville de Mont-Royal comme suit :

mardi, 21 janvier 2025, 19 h

mardi, 18 février 2025, 19 h

mardi, 18 mars 2025, 19 h

mardi, 15 avril 2025, 19 h

mardi, 13 mai 2025, 19 h

mardi, 17 juin 2025, 19 h

mardi, 15 juillet 2025, 19 h

mardi, 26 août 2025, 19 h

mardi, 16 septembre 2025, 19 h

jeudi, 2 octobre 2025, 19 h

mardi, 25 novembre 2025, 19 h

mardi, 16 décembre 2025, 19 h.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13. Réfection des passerelles - entente avec REM

RÉSOLUTION N° 24-11-12

Objet : Réfection des passerelles - entente avec REM

Sur proposition de la conseillère Caroline Decaluwe, appuyé par la conseillère Maryam Kamali Nezhad, il est résolu :

D'autoriser le maire et le greffier à signer, au nom de la Ville, l'entente concernant des travaux de réparation et réhabilitation de passerelles piétonnes avec Projet REM S.E.C.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION NO. 24-11-11

Subject: 2025 Calendar of Regular Meetings of the municipal council

It was moved by Councillor Maya Chammas, seconded by Councillor Sébastien Dreyfuss, and resolved:

To determine as follows the schedule of the 2025 Regular Meetings of the Town of Mount Royal council:

Tuesday, January 21, 2025, 19:00

Tuesday, February 18, 2025, 19:00

Tuesday, March 18, 2025, 19:00

Tuesday, April 15, 2025, 19:00

Tuesday, May 13, 2025, 19:00

Tuesday, June 17, 2025, 19:00

Tuesday, July 15, 2025, 19:00

Tuesday, August 26, 2025, 19:00

Tuesday, September 16, 2025, 19:00

Thursday, October 2, 2025, 19:00

Tuesday, November 25, 2025, 19:00

Tuesday, December 16, 2025, 19:00.

CARRIED UNANIMOUSLY

RESOLUTION NO. 24-11-12

Subject: Pedestrian walkways repair - agreement with REM

It was moved by Councillor Caroline Decaluwe, seconded by Councillor Maryam Kamali Nezhad, and resolved:

To authorize the Mayor and Town Clerk to sign on the Town's behalf with Projet REM S.E.C. the agreement concerning repair and rehabilitation work of pedestrian walkways.

CARRIED UNANIMOUSLY

14. Adjudication d'une émission d'obligations à la suite des demandes de soumissions publiques

RÉSOLUTION N° 24-11-13

Objet : Adjudication d'une émission d'obligations à la suite des demandes de soumissions publiques

RESOLUTION NO. 24-11-13

Subject: Awarding of a bond issue contract following a public tender call

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts numéros E-1404, E-1503, E-1803, E-1902, E-2105, E-2301, et E-2305, la Ville de Mont-Royal souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance ;

ATTENDU QUE la Ville de Mont-Royal a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 29 novembre 2024, au montant de 2 108 000 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu quatre soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

<p>1 - LA BANQUE TORONTO-DOMINION</p> <p>79 000 \$ 3,65000 % 2025 82 000 \$ 3,65000 % 2026 87 000 \$ 3,70000 % 2027 90 000 \$ 3,80000 % 2028 1 770 000 \$ 3,90000 % 2029</p> <p>Prix : 99,07200 Coût réel : 4,10804 %</p>
<p>2 - MARCHÉS MONDIAUX CIBC INC.</p> <p>79 000 \$ 3,55000 % 2025 82 000 \$ 3,60000 % 2026 87 000 \$ 3,65000 % 2027 90 000 \$ 3,70000 % 2028 1 770 000 \$ 3,75000 % 2029</p> <p>Prix : 98,45617 Coût réel : 4,11366 %</p>
<p>3 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.</p> <p>79 000 \$ 3,50000 % 2025 82 000 \$ 3,60000 % 2026 87 000 \$ 3,65000 % 2027 90 000 \$ 3,75000 % 2028 1 770 000 \$ 3,80000 % 2029</p> <p>Prix : 98,57400 Coût réel : 4,13220 %</p>
<p>4 - VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE INC.</p> <p>79 000 \$ 3,55000 % 2025 82 000 \$ 3,60000 % 2026 87 000 \$ 3,65000 % 2027 90 000 \$ 3,75000 % 2028 1 770 000 \$ 3,85000 % 2029</p> <p>Prix : 98,71779 Coût réel : 4,14338 %</p>

5 - BMO NESBITT BURNS INC.

79 000 \$ 2,75000 % 2025
82 000 \$ 3,00000 % 2026
87 000 \$ 3,25000 % 2027
90 000 \$ 3,50000 % 2028
1 770 000 \$ 3,75000 % 2029

Prix : 98,14800 Coût réel : 4,15207 %

6 - VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.

79 000 \$ 3,50000 % 2025
82 000 \$ 3,50000 % 2026
87 000 \$ 3,55000 % 2027
90 000 \$ 3,65000 % 2028
1 770 000 \$ 3,75000 % 2029

Prix : 98,18300 Coût réel : 4,17337 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme LA BANQUE TORONTO-DOMINION est la plus avantageuse ;

Sur proposition du conseiller Daniel Pilon, appuyé par la conseillère Maryam Kamali Nezhad, il est résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit ;

QUE l'émission d'obligations au montant de 2 108 000 \$ de la Ville de Mont-Royal soit adjugée à la firme LA BANQUE TORONTO-DOMINION ;

QUE demande soit faite à ces derniers de mandater Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission ;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents ;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises » ;

Que le maire, M. Peter J. Malouf, et la trésorière, Mme Nathalie Rhéaume, soient autorisés à signer les obligations visées par la présente émission, soit une obligation par échéance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CARRIED UNANIMOUSLY

15. **Résolution de concordance, de courte échéance et de prolongation relativement à un emprunt par obligations au montant de 2 108 000 \$ qui sera réalisé le 29 novembre 2024**

RÉSOLUTION N° 24-11-14

RESOLUTION NO. 24-11-14

Objet : Résolution de concordance, de courte échéance et de prolongation relativement à un emprunt par obligations au montant de 2 108 000 \$ qui sera réalisé le 29 novembre 2024

Subject: Concordance, short-term and prolongation resolution relating to a bond loan in the amount of \$2,108,000 to be completed on November 29, 2024

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Mont-Royal souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 2 108 000 \$ qui sera réalisé le 29 novembre 2024, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
E-1404	142 000 \$
E-1503	219 900 \$
E-1503	32 800 \$
E-1803	1 113 400 \$
E-1902	138 300 \$
E-1803	113 500 \$
E-1902	40 100 \$
E-2105	200 000 \$
E-2301	78 000 \$
E-2305	30 000 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence ;

ATTENDU QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunts numéros E-1404, E-1503, E-1803, E-1902, E-2105, E-2301 et E-2305, la Ville de Mont-Royal souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements ;

ATTENDU QUE la Ville de Mont-Royal avait le 5 novembre 2024, un emprunt au montant de 3 449 000 \$, sur un emprunt original de 4 364 000 \$, concernant le financement des règlements d'emprunts numéros E-1404, E-1503, E-1803, E-1902 et E-1803 ;

ATTENDU QUE, en date du 5 novembre 2024, cet emprunt n'a pas été renouvelé ;

ATTENDU QUE l'émission d'obligations qui sera réalisée le 29 novembre 2024 inclut les montants requis pour ce refinancement ;

ATTENDU QU'en conséquence et conformément au 2^e alinéa de l'article 2 précipité, il y a lieu de prolonger l'échéance des règlements d'emprunts numéros E-1404, E-1503, E-1803, E-1902 et E-1803 ;

Sur proposition de la conseillère Sophie Séguin, appuyé par la conseillère Maryam Kamali Nezhad, il est résolu :

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

1. Les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 29 novembre 2024 ;
2. les intérêts seront payables semi annuellement, le 29 mai et le 29 novembre de chaque année ;
3. les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7) ;
4. les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS ;
5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents ;
6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises » ;
7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

BANQUE NATIONALE DU CANADA
SUCCURSALE 00761
1319 CANORA
MOUNT ROYAL, QC
H3P 2J5

8. Que les obligations soient signées par le maire et la trésorière. La Ville de Mont-Royal, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authenticateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées ;

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2030 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros E-1404, E-1503, E-1803, E-1902, E-2105, E-2301 et E-2305 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 29 novembre 2024), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt ;

QUE, compte tenu de l'emprunt par obligations du 29 novembre 2024, le terme originel des règlements d'emprunts numéros E-1404, E-1503, E-1803, E-1902 et E-1803, soit prolongé de 24 jours.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CARRIED UNANIMOUSLY

16. Ratification des débours pour la période du 1^{er} octobre au 31 octobre 2024

RÉSOLUTION N° 24-11-15

Objet : Ratification des débours pour la période du 1^{er} octobre au 31 octobre 2024

Sur proposition de la conseillère Sophie Séguin, appuyé par la conseillère Julie Halde, il est résolu :

De confirmer et d'approuver les débours visant la période 1^{er} octobre au 31 octobre 2024 :

Masse salariale : 3 199 504 \$

Fournisseurs et autres paiements : 3 488 794 \$

Frais de financement : 317 177 \$

Total des déboursés : 7 005 475 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION NO. 24-11-15

Subject: Ratification of disbursements for the period of October 1st to October 31, 2024

It was moved by Councillor Sophie Séguin, seconded by Councillor Julie Halde, and resolved:

To confirm and approve the disbursements for the period between October 1st to October 31, 2024:

Payroll: \$3,199,504

Suppliers and other payments: \$3,488,794

Financing costs: \$317,177

Total disbursements: \$7,005,475

CARRIED UNANIMOUSLY

17. Entretien des arbres publics 2025 à 2028

RÉSOLUTION N° 24-11-16

Objet : Entretien des arbres publics 2025 à 2028

Sur proposition de la conseillère Caroline Decaluwe, appuyé par la conseillère Sophie Séguin, il est résolu :

D'autoriser une dépense de 863 577,23 \$ (taxes incluses) pour l'entretien des arbres publics de la Ville de Mont-Royal, pour l'année 2025, comprenant tous les frais et accessoires, le cas échéant ;

D'autoriser une dépense de 863 577,23 \$ (taxes incluses) pour l'entretien des arbres publics de la Ville de Mont-Royal, pour les années 2026, 2027,

RESOLUTION NO. 24-11-16

Subject: Public tree maintenance 2025 to 2028

It was moved by Councillor Caroline Decaluwe, seconded by Councillor Sophie Séguin, and resolved:

To authorize an expense of \$863,577.23 (taxes included) for the maintenance of public trees in the Town of Mount Royal, for the year 2025, including all costs and accessories, if applicable;

To authorize an expense of \$863,577.23 (taxes included) for the maintenance of public trees in the Town of Mount Royal, for the years 2026,

2028 plus les coûts associés à l'application de l'IPC comprenant tous les frais et accessoires, le cas échéant ;

D'accorder à la compagnie ENTREPRENEUR PAYSAGISTE STRATHMORE 1997 LTÉE, le contrat C-2024-74 aux prix unitaires soumis pour un montant total de 863 577,23 \$ (taxes incluses) pour l'entretien des arbres publics de la Ville de Mont-Royal pour l'année 2025, le tout conformément aux documents d'appel d'offres ;

D'imputer les dépenses associées au nouveau contrat comme suit :

Provenance : Budgets de fonctionnement 2025 à 2028

Imputation : Compte budgétaire 02-762-00-457 « Entretien des arbres de rues, de parcs et d'espaces verts »

Contrat : 3 454 308,92 \$ (taxes incluses) pour 4 années plus les coûts ajustés à IPC ;

Crédit : 3 154 244,47 \$ pour 4 années plus les coûts ajustés à IPC.

Pour les années 2026, 2027 et 2028, les crédits requis à cette fin seront maintenus dans l'enveloppe budgétaire de la ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2027, 2028 plus the costs associated with the application of the IPC including all costs and accessories, if applicable;

To award to ENTREPRENEUR PAYSAGISTE STRATHMORE 1997 LTÉE, contract C-2024-74 at the unit prices submitted for a total amount of \$863,577.23 (taxes included) for the maintenance of public trees in the Town of Mount Royal for the year 2025, all in accordance with the tender documents;

To charge the expenses associated with the new contract as follows:

Source: Operating budgets 2025 to 2028

Appropriation : 02-762-00-457 "Entretien des arbres de rues, de parcs et d'espaces verts "

Contract: \$3,454,308.92 (taxes included) for 4 years plus costs adjusted to IPC;

Credit: \$3,154,244.47 for 4 years plus costs adjusted to IPC.

For the years 2026, 2027 and 2028, the credits required for this purpose will be maintained in the Town budget envelope.

CARRIED UNANIMOUSLY

18. Service de déneigement et de déglacage des espaces restreints

RÉSOLUTION N° 24-11-17

Objet : Service de déneigement et de déglacage des espaces restreints

Sur proposition de la conseillère Maryam Kamali Nezhad, appuyé par la conseillère Caroline Decaluwe, il est résolu :

D'autoriser une dépense de 69 186,21 \$ (taxes incluses) pour le déneigement et le déglacage des espaces restreints, comprenant tous les frais accessoires, pour les périodes comprises entre le 25 novembre 2024 et le 11 avril 2025, le cas échéant ;

D'accorder au plus bas soumissionnaire conforme, AMÉNAGEMENT PAYSAGER BEL-VUE, le contrat C-2024-67, aux prix unitaires soumis, soit au montant de 69 186,21 \$ (taxes incluses), le tout conformément aux documents d'appel d'offres ;

D'imputer les dépenses associées à ce contrat comme suit :

Provenance : budget de fonctionnement 2024

Imputation : 02-330-00-516 « Location – Machinerie, outillage et équipement »

Dépense 2024 : 20 000 \$ (taxes incluses) ;

Crédit 2024 : 18 262,67 \$

RESOLUTION NO. 24-11-17

Subject: Snow and ice removal service for confined areas

It was moved by Councillor Maryam Kamali Nezhad, seconded by Councillor Caroline Decaluwe, and resolved:

To authorize an expense of \$69,186.21 (taxes included) for snow and ice removal in confined areas, including all incidental fees, for the period from November 25, 2024, to April 11, 2025, as needed;

To award to the lowest compliant bidder, AMÉNAGEMENT PAYSAGER BEL-VUE, contract C-2024-67, at the unit prices submitted in the amount of \$ 69,186.21 (taxes included), all in accordance with the tender documents;

To charge the expenses associated with this contract as follows:

Source: Operating budget 2024

Appropriation : 02-330-00-516 " Location – Machinerie, outillage et équipement"

Expenses 2024: \$ 20,000 (taxes included) ;

Credit 2024: \$ 18,262.67

Provenance : budget de fonctionnement 2025
Imputation : 02-330-00-516 « Location –
Machinerie, outillage et équipement »
Dépense 2025 : 49 186,21 \$ (taxes incluses) ;
Crédit 2025 : 44 913,57 \$
Contrat total : 69 186,21 \$ (taxes incluses) ;
Crédit total : 63 176,24 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Source: Operating budget 2025
Appropriation : 02-330-00-516 “ Location –
Machinerie, outillage et équipement”
Expenses 2025: \$ 49,186.21 (taxes included) ;
Credit 2025: \$ 44,913.57
Total contract : \$ 69,186.21 (taxes included) ;
Total credit : \$ 63,176.24

CARRIED UNANIMOUSLY

19. Services professionnels pour la génératrice du stationnement souterrain de l'hôtel de ville

RÉSOLUTION N° 24-11-18

**Objet : Services professionnels pour la
génératrice du stationnement souterrain de
l'hôtel de ville**

Sur proposition de la conseillère Julie Halde,
appuyé par la conseillère Maryam Kamali Nezhad,
il est résolu :

D'autoriser une dépense de 43 900 \$ (taxes
incluses) pour les services professionnels pour la
génératrice du stationnement souterrain de l'hôtel
de ville ;

D'accorder à TETRA TECH QI INC. le contrat de
services professionnels pour la réalisation des
mandats A et B, aux prix forfaitaires soumis de
39 918,17 \$ (taxes incluses), conformément à
l'offre de services ;

D'imputer les dépenses associées à ce contrat
comme suit :

Provenance : Règlement d'emprunt E-2301, amorti
sur une période de 5 ans

Imputation : Projet : 2023-100-08 « Génératrice
pour le stationnement souterrain »

Poste budgétaire : 22-100-00-764

Contrat : 39 918,17 \$ (taxes incluses)
Dépense : 43 900,00 \$ (taxes incluses)
Crédit : 40 086,55 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION NO. 24-11-18

**Subject: Professional services for the Town
Hall underground parking generator**

It was moved by Councillor Julie Halde, seconded
by Councillor Maryam Kamali Nezhad, and
resolved:

To authorize an expense of \$43,900 (taxes
included) for professional services related to the
Town Hall underground parking generator;

To award to TETRA TECH QI INC. the contract
for professional services for mandates A and B in
the amount of \$39,918.17 (taxes included), all in
accordance with the service offer;

To charge these expenditures as follows:

Source: Loan regulation E-2301, amortized over
a period of 5 years

Appropriation: Projet : 2023-100-08 « Génératrice
pour le stationnement souterrain »

Budget account: 22-100-00-764

Contract : \$39,918.17 (taxes included)
Expenses : \$43,900.00 (taxes included)
Credit: \$40,086.55

CARRIED UNANIMOUSLY

20. Recommandations du Comité consultatif d'urbanisme

RÉSOLUTION N° 24-11-19

Objet : Recommandations du Comité consultatif d'urbanisme

Sur proposition de la conseillère Caroline Decaluwe, appuyé par le conseiller Daniel Pilon, il est résolu :

D'APPROUVER les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ayant fait l'objet d'une recommandation favorable du CCU lors de la réunion virtuelle tenue le 18 octobre 2024;

Plan n° 2 : 240 Chester pour « Modification au permis émis : Changement de la colonne à gauche du garage » ;

Plan n° 3 : 5500 Royalmount pour « Affichage » ;

Plan n° 5 : 428 Walpole pour « Agrandissement en cour arrière » ; avec les options suivantes:

- le débordement de la toiture latérale proposé le 18 octobre 2024 est approuvé;

- option 1 : préserver la proposition du 20 septembre 2024 au niveau de la porte d'entrée et de la fenêtre;

- option 2 : préserver la proposition du 20 septembre 2024 en ajoutant de la maçonnerie (brique) au-dessus de la porte d'entrée (remplace l'imposte) et au-dessus de la fenêtre en façade latérale;

Plan n° 8 : 2235 Hanover pour « Agrandissement en cour arrière et latérale droite » ;

DE REFUSER les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ayant fait l'objet d'une recommandation non favorable du CCU lors de la réunion virtuelle tenue le 18 octobre 2024 :

Plan n° 10 : 821 Caledonia pour « Modification au PIIA : Revêtement plastika pour les fenêtres en baie, non favorable selon les motifs suivants:

- le matériau proposé ne s'intègre pas dans le style de maison Tudor;

- la texture est importante c'est pourquoi un stuc est requis ;

D'APPROUVER les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ayant fait l'objet d'une recommandation favorable du CCU lors de la réunion virtuelle tenue le 1^{er} novembre 2024;

Plan n° 1 : 821 Caledonia pour « Modification au PIIA : revêtement plastika au lieu de l'acrylique » sous la réserve suivante :

- revêtement de plastika recevable, toutefois respecter le design des colombages initialement approuvé.

RESOLUTION NO. 24-11-19

Subject: CCU recommendations

It was moved by Councillor Caroline Decaluwe, seconded by Councillor Daniel Pilon, and resolved:

TO APPROVE the PIIA plans that have been the subject of a favourable recommendation from the CCU at its virtual meeting held on October 18, 2024;

Plan no. 2: 240 Chester for "Modification to issued permit: Change of the column on the left side of the garage";

Plan no. 3: 5500 Royalmount for "Signage";

Plan no. 5: 428 Walpole for "Backyard extension"; with the following options:

- the side roof overhang proposed on October 18, 2024, is approved;

- option 1: preserve the September 20, 2024, proposal at the front door and window;

- option 2: preserve the September 20, 2024, proposal by adding masonry (brick) above the entrance door (replaces transom) and above the side window;

Plan no. 8: 2235 Hanover for "Backyard and right side extension";

TO REFUSE the PIIA plans that have been the subject of a non-favourable recommendation of the CCU at its virtual meeting held on October 18, 2024:

Plan no. 10: 821 Caledonia for "PIIA modification: Plastika siding for bay windows, not favourable due to the following:

- the proposed material doesn't fit in with the Tudor house style;

- texture is important, so stucco is required »;

TO APPROVE the PIIA plans that have been the subject of a favourable recommendation from the CCU at its virtual meeting held on November 1, 2024;

Plan no. 1: 821 Caledonia for "PIIA modification: plastika cladding instead of acrylic"; subject to the following:

- plastika cladding acceptable, but must respect the originally approved timbering design.

Plan n° 3 : 486 Lazard pour « Agrandissement en cour arrière et latérale » sous la réserve suivante :

- option B (Charbon) pour la coloration des ouvertures;

Plan n° 6 : 1680 Caledonia pour « Réfection de la marquise et remplacement des portes et des fenêtres » sous la réserve suivante :

- l'ensemble des fenêtres et le soffite doivent être peints de couleur sablon (option B);

Plan n° 7 : 1001 Moncrieff pour « Agrandissement en cour arrière » ;

Plan n° 9 : 406 Beverley pour « Rénovation des façades » sous la réserve suivante :

- la marquise au-dessus de l'entrée principale doit être conservée, car c'est un élément architectural important;

Plan n° 10 : 747 Lanark pour « Remplacement des fenêtres » ;

DE REFUSER les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ayant fait l'objet d'une recommandation non favorable du CCU lors de la réunion virtuelle tenue le 1er novembre 2024:

Plan n° 4: 1861-1863 Canora pour « Modification des fenêtres et de la porte patio », non favorable selon les motifs suivants :

- la couleur noire est refusée : une couleur claire telle que l'existante à préserver, notamment pour la visibilité de ce bâtiment sur un lot d'angle;

- perte de l'essence et de l'architecture d'origine typique d'une maison géorgienne;

- les fenêtres doivent être à guillotine et vitrage à carreaux, tel que précisé dans le PIIA pour un bâtiment qui se rapproche le plus de la typologie maison Géorgienne;

- plans d'élévation requis pour bien illustrer le projet : type de fenêtres, volets à conserver ou non, revêtement métallique à modifier ou non, soffites à modifier ou non, etc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Plan no. 3: 486 Lazard for "Rear and side yard extensions"; subject to the following:

- option B (Charcoal) for opening colouring;

Plan no. 6: 1680 Caledonia for "Restoration of awning and replacement of doors and windows "; subject to the following:

- all windows and the soffit must be sand colour (option B).

Plan no. 7: 1001 Moncrieff for "Backyard extension";

Plan no. 9: 406 Beverley for "Facade renovation"; subject to the following:

- the canopy over the main entrance must be preserved, as it is an important architectural feature;

Plan no. 10: 747 Lanark for "Window replacement";

TO REFUSE the PIIA plans that have been the subject of a non-favourable recommendation of the CCU at its virtual meeting held on November 1, 2024:

Plan no. 4: 1861-1863 Canora for "Modification of windows and patio door"; not favourable due to the following:

- the colour black is refused: A light colour such as the existing one should be preserved, particularly for the visibility of this building on a corner lot;

- loss of the original essence and architecture typical of a Georgian house;

- windows must be double-hung and paned, as specified in the PIIA for a building that most closely resembles the Georgian house typology;

- elevation drawings required to illustrate the project: type of windows, shutters to be retained or not, metal cladding to be modified or not, soffits to be modified or not, etc.

CARRIED UNANIMOUSLY

21. Dérogation mineure pour l'immeuble situé au 550, avenue Portland.

RÉSOLUTION N° 24-11-20

Objet : Dérogation mineure pour l'immeuble situé au 550, avenue Portland.

ATTENDU QUE le propriétaire de l'immeuble situé au 550, avenue Portland, soit le lot 1 679 982, a soumis une demande de dérogation mineure visant à légaliser, conformément au règlement n° 1312 sur les dérogations mineures, la marge de recul latérale gauche existante à 1,78 m empiétant de 0,20 m dans la marge minimale de 1,98 m requise moment de la construction en 1942;

ATTENDU QUE suite à des modifications réglementaires subséquentes, la réglementation actuelle prévoit des marges de recul latérales minimales de 2,30 m;

ATTENDU QUE la présente demande de dérogation est rendue nécessaire par l'empiètement de 0,20 m;

ATTENDU QUE l'approbation de cette demande légalisera la marge de recul latérale gauche existante, mais ne pourra s'appliquer à toute construction subséquente;

ATTENDU QUE conformément au règlement n° 1312 sur les dérogations mineures et après mûre réflexion lors de sa séance du 4 octobre 2024, le Comité consultatif d'urbanisme a recommandé d'accepter cette demande de dérogation mineure.

Sur proposition du conseiller Daniel Pilon, appuyé par la conseillère Sophie Séguin, il est résolu :

D'accepter, conformément au règlement n° 1312 sur les dérogations mineures, de légaliser la marge de recul latérale gauche existante à 1,78 m pour le bâtiment situé au 550, avenue Portland.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION NO. 24-11-20

Subject: Minor exemption for the building located at 550 Portland Avenue.

WHEREAS the owner of the property located at 550 Portland Avenue, lot 1 679 982, has submitted a minor exemption request to legalize, in accordance with By-law No. 1312 on minor exemptions the existing left lateral setback of 1.78 m, encroaching 0.20 m into the setback required by the regulations in force at the time of construction in 1942;

WHEREAS, following subsequent regulatory changes, the current regulations now require minimum lateral setbacks of 2.30 m;

WHEREAS this variance request is necessary due to the encroachment of 0.20 m;

WHEREAS the approval of this request will legalize the existing left lateral setback but will not apply to any subsequent construction;

WHEREAS, in accordance with By-law No. 1312 on minor exemption and after careful consideration during its meeting on October 4, 2024, the Planning Advisory Committee recommended that the said application for a minor exemption be accepted.

It was moved by Councillor Daniel Pilon, seconded by Councillor Sophie Séguin, and resolved:

To approve, in accordance with By-law No. 1312 on minor exemption, the legalization of the existing left lateral setback of 1.78 m for the building located at 550, Portland Avenue.

CARRIED UNANIMOUSLY

22. Adoption du Règlement N° 1441-20 modifiant le règlement de zonage N° 1441 en ce qui a trait aux entrées de garage et aires pavées chauffées

RÉSOLUTION N° 24-11-21

Objet : Adoption du Règlement N° 1441-20 modifiant le règlement de zonage N° 1441 en ce qui a trait aux entrées de garage et aires pavées chauffées

ATTENDU QUE conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19), le Règlement N° 1441-20 modifiant le règlement de zonage N° 1441 en ce qui a trait aux entrées de garage et aires pavées chauffées a été précédé d'un dépôt et d'un avis de motion donné le 22 octobre 2024 ;

Sur proposition de la conseillère Caroline Decaluwe, appuyé par la conseillère Sophie Séguin, il est résolu :

D'adopter le Règlement N° 1441-20 modifiant le règlement de zonage N° 1441 en ce qui a trait aux entrées de garage et aires pavées chauffées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION NO. 24-11-21

Subject: Adoption of By-law No. 1441-20 to amend Zoning By-law No. 1441 with regards to driveways and heated paved areas

WHEREAS in accordance with section 356 of *Cities and Towns Act* (CQLR Chapter C-19), the Draft By-law No. 1441-20 to amend Zoning By-law No. 1441 with regards to driveways and heated paved areas was preceded by a filing and a notice of motion given on October 22, 2024;

It was moved by Councillor Caroline Decaluwe, seconded by Councillor Sophie Séguin, and resolved:

To adopt By-law No. 1441-20 to amend Zoning By-law No. 1441 with regards to driveways and heated paved areas.

CARRIED UNANIMOUSLY

23. Adoption du Règlement N° 1451-2 modifiant le Règlement N° 1451 sur le régime de retraite des salariés cols blancs et cols bleus de la Ville de Mont-Royal afin d'inclure diverses modifications

RÉSOLUTION N° 24-11-22

Objet : Adoption du Règlement N° 1451-2 modifiant le Règlement N° 1451 sur le régime de retraite des salariés cols blancs et cols bleus de la Ville de Mont-Royal afin d'inclure diverses modifications

ATTENDU QUE conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19), le Règlement N° 1451-2 modifiant le Règlement N° 1451 sur le régime de retraite des salariés cols blancs et cols bleus de la Ville de Mont-Royal afin d'inclure diverses modifications a été précédé d'un dépôt et d'un avis de motion donné le 22 octobre 2024 ;

Sur proposition de la conseillère Sophie Séguin, appuyé par la conseillère Julie Halde, il est résolu :

D'adopter le Règlement N° 1451-2 modifiant le Règlement N° 1451 sur le régime de retraite des salariés cols blancs et cols bleus de la Ville de Mont-Royal afin d'inclure diverses modifications.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION NO. 24-11-22

Subject: Adoption of By-law No. 1451-2 to amend By-law No. 1451 concerning the Pension plan for the white collar and blue collar employees of the Town of Mount Royal to include various amendments

WHEREAS in accordance with section 356 of *Cities and Towns Act* (CQLR Chapter C-19), By-law No. 1451-2 to amend By-law No. 1451 concerning the Pension plan for the white collar and blue collar employees of the Town of Mount Royal to include various amendments was preceded by a filing and a notice of motion given on October 22, 2024;

It was moved by Councillor Sophie Séguin, seconded by Councillor Julie Halde, and resolved:

To adopt By-law No. 1451-2 to amend By-law No. 1451 concerning the Pension plan for the white collar and blue collar employees of the Town of Mount Royal to include various amendments.

CARRIED UNANIMOUSLY

**Adoption du Règlement N° 1452-2 modifiant le Règlement N° 1452 sur le régime de retraite
24. des salariés cadres et des salariés professionnels de la Ville de Mont-Royal afin d'inclure
diverses modifications**

RÉSOLUTION N° 24-11-23

Objet : Adoption du Règlement N° 1452-2 modifiant le Règlement N° 1452 sur le régime de retraite des salariés cadres et des salariés professionnels de la Ville de Mont-Royal afin d'inclure diverses modifications

ATTENDU QUE conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19), le Règlement N° 1452-2 modifiant le Règlement N° 1452 sur le régime de retraite des salariés cadres et des salariés professionnels de la Ville de Mont-Royal afin d'inclure diverses modifications a été précédé d'un dépôt et d'un avis de motion donné le 22 octobre 2024 ;

Sur proposition de la conseillère Sophie Séguin, appuyé par le conseiller Antoine Tayar, il est résolu :

D'adopter le Règlement N° 1452-2 modifiant le Règlement N° 1452 sur le régime de retraite des salariés cadres et des salariés professionnels de la Ville de Mont-Royal afin d'inclure diverses modifications.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION NO. 24-11-23

Subject: Adoption of By-law No. 1452-2 amending By-law No. 1452 concerning the Pension plan for Management employees and Professional employees of the Town of Mount Royal to include various amendments

WHEREAS in accordance with section 356 of *Cities and Towns Act* (CQLR Chapter C-19), By-law No. 1452-2 amending By-law No. 1452 concerning the Pension plan for Management employees and Professional employees of the Town of Mount Royal to include various amendments was preceded by a filing and a notice of motion given on October 22, 2024;

It was moved by Councillor Sophie Séguin, seconded by Councillor Antoine Tayar, and resolved:

To adopt By-law No. 1452-2 amending By-law No. 1452 concerning the Pension plan for Management employees and Professional employees of the Town of Mount Royal to include various amendments.

CARRIED UNANIMOUSLY

**25. Adoption du Règlement N° 1473 ayant pour objet de soustraire la Ville à l'obligation de
permettre des logements accessoires**

RÉSOLUTION N° 24-11-24

Objet : Adoption du Règlement N° 1473 ayant pour objet de soustraire la Ville à l'obligation de permettre des logements accessoires

ATTENDU QUE conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19), le Règlement N° 1473 ayant pour objet de soustraire la Ville à l'obligation de permettre des logements accessoires a été précédé d'un dépôt et d'un avis de motion donné le 28 octobre 2024 ;

Sur proposition du conseiller Daniel Pilon, appuyé par la conseillère Maryam Kamali Nezhad, il est résolu :

D'adopter le Règlement N° 1473 ayant pour objet de soustraire la Ville à l'obligation de permettre des logements accessoires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION NO. 24-11-24

Subject: Adoption of By-law No. 1473 exempting the Town from the obligation to allow accessory dwellings

WHEREAS in accordance with section 356 of *Cities and Towns Act* (CQLR Chapter C-19), By-law No. 1473 exempting the Town from the obligation to allow accessory dwellings was preceded by a filing and a notice of motion given on October 28, 2024;

It was moved by Councillor Daniel Pilon, seconded by Councillor Maryam Kamali Nezhad, and resolved:

To adopt By-law No. 1473 exempting the Town from the obligation to allow accessory dwellings.

CARRIED UNANIMOUSLY

26. Dépôt et avis de motion du projet de Règlement No E-2408 autorisant des dépenses en immobilisation et un emprunt de 32 200 000 \$ pour la construction d'un bâtiment situé aux 30-40 avenue Roosevelt

Objet : Dépôt et avis de motion du projet de Règlement No E-2408 autorisant des dépenses en immobilisation et un emprunt de 32 200 000 \$ pour la construction d'un bâtiment situé aux 30-40 avenue Roosevelt

Le conseiller Daniel Pilon dépose le projet de Règlement N° E-2408 autorisant des dépenses en immobilisation et un emprunt de 32 200 000 \$ pour la construction d'un bâtiment situé aux 30-40 avenue Roosevelt et donne avis de motion qu'il sera présenté pour adoption à une séance subséquente.

Subject: Filing and notice of motion of Draft By-law No. E-2408 to authorize capital expenditures and a loan of \$32,200,000 for the construction of a building at 30-40 Roosevelt Avenue

Councillor Daniel Pilon files Draft By-law No. E-2408 to authorize capital expenditures and a loan of \$32,200,000 for the construction of a building at 30-40 Roosevelt Avenue and gives notice of motion that it will be introduced for adoption at a future sitting.

27. Dépôt et avis de motion du projet de Règlement N° E-2501 autorisant des dépenses en immobilisation et un emprunt de 3 475 000 \$ pour l'entretien des bâtiments et l'acquisition d'équipements

Objet : Dépôt et avis de motion du projet de Règlement N° E-2501 autorisant des dépenses en immobilisation et un emprunt de 3 475 000 \$ pour l'entretien des bâtiments et l'acquisition d'équipements

Le conseiller Sébastien Dreyfuss dépose le projet de Règlement N° E-2501 autorisant des dépenses en immobilisation et un emprunt de 3 475 000 \$ pour l'entretien des bâtiments et l'acquisition d'équipements et donne avis de motion qu'il sera présenté pour adoption à une séance subséquente.

Subject: Filing and notice of motion of Draft By-law No. E-2501 to authorize capital expenditures and a loan of \$3,475,000 for municipal buildings maintenance and the purchase of equipment

Councillor Sébastien Dreyfuss files Draft By-law No. E-2501 to authorize capital expenditures and a loan of \$3,475,000 for municipal buildings maintenance and the purchase of equipment and gives notice of motion that it will be introduced for adoption at a future sitting.

28. Dépôt et avis de motion du projet de Règlement N° E-2502 autorisant des dépenses en immobilisation et un emprunt de 795 000 \$ pour l'acquisition de véhicules et d'équipements

Objet : Dépôt et avis de motion du projet de Règlement N° E-2502 autorisant des dépenses en immobilisation et un emprunt de 795 000 \$ pour l'acquisition de véhicules et d'équipements

La conseillère Maryam Kamali Nezhad dépose le projet de Règlement N° E-2502 autorisant des dépenses en immobilisation et un emprunt de 795 000 \$ pour l'acquisition de véhicules et d'équipements et donne avis de motion qu'il sera présenté pour adoption à une séance subséquente.

Subject: Filing and notice of motion of Draft By-law No. E-2502 to authorize capital expenditures and a loan of \$795,000 for the purchase of vehicles and equipment

Councillor Maryam Kamali Nezhad files Draft By-law No. E-2502 to authorize capital expenditures and a loan of \$795,000 for the purchase of vehicles and equipment and gives notice of motion that it will be introduced for adoption at a future sitting.

29. **Dépôt et avis de motion du projet de Règlement N° E-2503 autorisant des dépenses en immobilisation et un emprunt de 5 750 000 \$ pour des travaux d'infrastructures municipales**

Objet : Dépôt et avis de motion du projet de Règlement N° E-2503 autorisant des dépenses en immobilisation et un emprunt de 5 750 000 \$ pour des travaux d'infrastructures municipales

Subject: Filing and notice of motion of Draft By-law No. E-2503 to authorize capital expenditures and a loan of \$5,750,000 for municipal infrastructure work

Le conseiller Antoine Tayar dépose le projet de Règlement N° E-2503 autorisant des dépenses en immobilisation et un emprunt de 5 750 000 \$ pour des travaux d'infrastructures municipales et donne avis de motion qu'il sera présenté pour adoption à une séance subséquente.

Councillor Antoine Tayar files Draft By-law No. E-2503 to authorize capital expenditures and a loan of \$5,750,000 for municipal infrastructure work and gives notice of motion that it will be introduced for adoption at a future sitting.

30. **Dépôt et avis de motion du projet de Règlement N° E-2504 autorisant des dépenses en immobilisation et un emprunt de 3 500 000 \$ pour des travaux d'infrastructure d'égout et d'aqueduc**

Objet : Dépôt et avis de motion du projet de Règlement N° E-2504 autorisant des dépenses en immobilisation et un emprunt de 3 500 000 \$ pour des travaux d'infrastructure d'égout et d'aqueduc

Subject: Filing and notice of motion of Draft By-law No. E-2504 to authorize capital expenditures and a loan of \$3,500,000 for sewer and water infrastructure work

Le conseiller Daniel Pilon dépose le projet de Règlement N° E-2504 autorisant des dépenses en immobilisation et un emprunt de 3 500 000 \$ pour des travaux d'infrastructure d'égout et d'aqueduc et donne avis de motion qu'il sera présenté pour adoption à une séance subséquente.

Councillor Daniel Pilon files Draft By-law No. E-2504 to authorize capital expenditures and a loan of \$3,500,000 for sewer and water infrastructure work and gives notice of motion that it will be introduced for adoption at a future sitting.

31. **Dépôt et avis de motion du projet de Règlement N° E-2505 autorisant des dépenses en immobilisation et un emprunt de 1 025 000 \$ pour des travaux de parcs**

Objet : Dépôt et avis de motion du projet de Règlement N° E-2505 autorisant des dépenses en immobilisation et un emprunt de 1 025 000 \$ pour des travaux de parcs

Subject: Filing and notice of motion of Draft By-law No. E-2505 to authorize capital expenditures and a loan of \$1,025,000 for park work

Le conseiller Antoine Tayar dépose le projet de Règlement N° E-2505 autorisant des dépenses en immobilisation et un emprunt de 1 025 000 \$ pour des travaux de parcs et donne avis de motion qu'il sera présenté pour adoption à une séance subséquente.

Councillor Antoine Tayar files Draft By-law No. E-2505 to authorize capital expenditures and a loan of \$1,025,000 for park work and gives notice of motion that it will be introduced for adoption at a future sitting.

32. Dépôt et avis de motion du projet de Règlement N° E-2506 autorisant des dépenses en immobilisation et un emprunt de 405 000 \$ pour l'achat d'équipements informatiques

Objet : Dépôt et avis de motion du projet de Règlement N° E-2506 autorisant des dépenses en immobilisation et un emprunt de 405 000 \$ pour l'achat d'équipements informatiques

La conseillère Maya Chammas dépose le projet de Règlement N° E-2506 autorisant des dépenses en immobilisation et un emprunt de 405 000 \$ pour l'achat d'équipements informatiques et donne avis de motion qu'il sera présenté pour adoption à une séance subséquente.

Subject: Filing and notice of motion of Draft By-law No. E-2506 to authorize capital expenditures and a loan of \$405,000 for the purchase of computer equipment

Councillor Maya Chammas files Draft By-law No. E-2506 to authorize capital expenditures and a loan of \$405,000 for the purchase of computer equipment and gives notice of motion that it will be introduced for adoption at a future sitting.

33. Politique en matière de harcèlement et de violence au travail

RÉSOLUTION N° 24-11-25

Objet : Politique en matière de harcèlement et de violence au travail

Sur proposition du conseiller Antoine Tayar, appuyé par la conseillère Maya Chammas, il est résolu :

D'adopter la révision de la « *Politique en matière de harcèlement et de violence au travail* » préparé par le Service des ressources humaines.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION NO. 24-11-25

Subject: Policy regarding workplace harassment and violence

It was moved by Councillor Antoine Tayar, seconded by Councillor Maya Chammas, and resolved:

To adopt revision of the "*Politique en matière de harcèlement et de violence au travail*" prepared by the Human Resources Department.

CARRIED UNANIMOUSLY

34. Création de nouveaux postes

RÉSOLUTION N° 24-11-26

Objet : Création de nouveaux postes

Sur proposition du conseiller Daniel Pilon, appuyé par la conseillère Caroline Decaluwe, il est résolu :

D'autoriser la création des postes conformément au rapport annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION NO. 24-11-26

Subject: Creation of new positions

It was moved by Councillor Daniel Pilon, seconded by Councillor Caroline Decaluwe, and resolved:

To authorize the creation of the positions in accordance with the report attached to this resolution as an integral part hereof.

CARRIED UNANIMOUSLY

35. Nomination d'un contremaître - voirie

RÉSOLUTION N° 24-11-27

Objet : Nomination d'un contremaître - voirie

Sur proposition du conseiller Antoine Tayar, appuyé par le conseiller Sébastien Dreyfuss, il est résolu :

De nommer Monsieur Malek Laïd au poste de contremaître - voirie auxiliaire, et ce, à compter du 18 novembre 2024 ;

De nommer Monsieur Laïd permanent à ce poste à compter du 6 janvier 2025 ;

D'accorder à Monsieur Laïd une rémunération selon la Politique de reconnaissance des employés-cadres avec un salaire annuel de 104 700 \$ (classe 18, échelon 3).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION NO. 24-11-27

Subject: Appointment of a Foreman - Roads

It was moved by Councillor Antoine Tayar, seconded by Councillor Sébastien Dreyfuss, and resolved:

To name Mr. Malek Laïd to the auxiliary position of Foreman - Roads, effective November 18, 2024;

To name Mr. Laïd to this position on a permanent basis, effective January 6, 2025;

To grant Mr. Laïd a remuneration, according to the Politique de reconnaissance des cadres, with an annual salary of \$104,700 (class 18, level 3).

CARRIED UNANIMOUSLY

36. Nomination d'une cheffe de section - permis et inspection

RÉSOLUTION N° 24-11-28

Objet : Nomination d'une cheffe de section - permis et inspection

Sur proposition de la conseillère Caroline Decaluwe, appuyé par le conseiller Daniel Pilon, il est résolu :

De confirmer Madame Liza Julien au poste auxiliaire de cheffe de section - permis et inspections du 1^{er} janvier au 30 juin 2025 selon la classe salariale pour ce poste soit 125 700 \$ (classe 13, échelon 3) conformément à la Politique de reconnaissance des cadres ;

De nommer Madame Liza Julien permanente à ce poste à compter du 1^{er} juillet 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION NO. 24-11-28

Subject: Appointment - Section Head - Permits and Inspection

It was moved by Councillor Caroline Decaluwe, seconded by Councillor Daniel Pilon, and resolved:

To confirm Ms. Liza Julien in the auxiliary position of Section Head - Permits and Inspections from January 1 to June 30, 2025, at a salary as of \$125,700 (class 13, level 3) in accordance to the Politique de reconnaissance des cadres;

To appoint Ms. Liza Julien to this position on a permanent basis, effective July 1, 2025.

CARRIED UNANIMOUSLY

36.1 Fin d'emploi – employé 906889

RÉSOLUTION N° 24-11-29

Objet : Fin d'emploi - employé 906889

Sur proposition du conseiller Daniel Pilon, appuyé par le conseiller Sébastien Dreyfuss, il est résolu :

D'autoriser la fin d'emploi de l'employé 906889 en date du 19 novembre 2024, le tout selon la recommandation du Service des ressources humaines.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION NO. 24-11-29

Subject: Termination of employment - employee 906889

It was moved by Councillor Daniel Pilon, seconded by Councillor Sébastien Dreyfuss, and resolved:

To authorize the termination of employment of employee 906889 as of November 19, 2024, as recommended by the Human Resources Department.

CARRIED UNANIMOUSLY

37. Rapport sur les décisions prises et orientations du conseil au conseil d'agglomération

RÉSOLUTION N° 24-11-30

Objet : Rapport sur les décisions prises et orientations du conseil au conseil d'agglomération

ATTENDU QUE le maire de la Ville doit exposer la position qu'il entend prendre sur les sujets inscrits à l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'agglomération du 21 novembre 2024 et discuter de celle-ci avec les autres membres présents afin d'adopter une résolution établissant l'orientation du conseil conformément à l'article 61 (2°) de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001).

Sur proposition du conseiller Sébastien Dreyfuss, appuyé par la conseillère Maya Chammas, il est résolu :

De mandater le maire, ou son représentant, à assister à la séance ordinaire du conseil d'agglomération du 21 novembre 2024 afin de prendre toutes les décisions qu'il jugera appropriées sur les dossiers présentés à cette séance en se basant sur l'information qui y sera fournie, et ce, dans l'intérêt supérieur de la Ville de Mont-Royal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION NO. 24-11-30

Subject: Report on Decisions rendered and orientations of Council at the Agglomeration Council meeting

WHEREAS the Mayor must set out the position that he intends to take on the matters on the agenda of the November 21, 2024, regular sitting of the Urban Agglomeration Council and discuss that position with the other members present in order to adopt a resolution establishing the council's stance in accordance with section 61 (2°) of an Act Respecting the Exercise of Certain Municipal Powers in Certain Urban Agglomerations (CQLR, chapter E-20.001).

It was moved by Councillor Sébastien Dreyfuss, seconded by Councillor Maya Chammas, and resolved:

To authorize the Mayor, or his representative, to attend the November 21, 2024, agglomeration council regular meeting in order to make any decisions he deems appropriate regarding the matters presented at this meeting based on the information provided during this meeting and in the best interests of the Town of Mount Royal.

CARRIED UNANIMOUSLY

38. Période de questions du public

Le maire ouvre la deuxième période de questions à 20 h 10, il répond aux questions d'un citoyen et la période de questions se termine à 20 h 11.

39. Levée de la séance

RÉSOLUTION N° 24-11-31

Objet : Levée de la séance

ATTENDU QUE tous les sujets de l'ordre du jour sont épuisés ;

Sur proposition du conseiller Antoine Tayar, appuyé par la conseillère Maya Chammas, il est résolu :

De lever la séance à 20 h 11.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le maire,

Peter J. Malouf

RESOLUTION NO. 24-11-31

Subject: Closing of Meeting

WHEREAS all subjects on the Agenda are exhausted;

It was moved by Councillor Antoine Tayar, seconded by Councillor Maya Chammas, and resolved:

To close the meeting at 20:11.

CARRIED UNANIMOUSLY

Le greffier,

Alexandre Verdy